



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.070

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023\_070-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**21 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

**8 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

**7 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

VU la transmission des comptes de gestion 2022 par Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de la trésorerie de Fougères pour les quatre budgets de la collectivité ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 mars 2023 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif avec une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local ;

CONSIDERANT la nécessaire approbation des comptes de gestion préalablement à l'approbation des comptes administratifs ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, informe que les travaux de rapprochement de comptabilité entre les services de la Ville et ceux de la trésorerie de Fougères ont abouti à une parfaite concordance dans les exécutions comptables de l'exercice 2022 et dans la reprise des soldes d'exécution 2021 pour les quatre budgets de la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Comptable des finances publiques de la trésorerie de Fougères, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ